

---

Huy, le 23 mai 2024

**Réf.** : INT/JFR/SR/INT/CONVAG2501

☎ Secrétariat général  
085/27.70.06 - 085/27.70.07

**Directeur général** :

✉ jeanfrancois.ronveaux@chrh.be

Messieurs les Bourgmestres,  
Madame, Monsieur,

Nous portons à votre connaissance que la prochaine Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale « Centre Hospitalier Régional de Huy » aura lieu le **jeudi 26 juin 2024 à 17h30** en la salle de réunion «- 1 A et B », accessible via les ascenseurs au bout de la galerie, rue des Trois Ponts, 2 à 4500 HUY.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adhésion de la commune de Héron à l'Intercommunale CHR de Huy – Décision et mise à jour de la liste des actionnaires et de leurs apports – Prise d'acte ;
2. Adhésion de la Ville d'Andenne à l'Intercommunale CHR de Huy – Décision et mise à jour de la liste des actionnaires et de leurs apports – Prise d'acte ;
3. Adhésion du CPAS de la Ville d'Andenne à l'Intercommunale CHR de Huy – Décision et mise à jour de la liste des actionnaires et de leurs apports – Prise d'acte ;
4. Commune de Marchin – Recapitalisation – Augmentation du capital – Mise à jour de la liste des actionnaires et de leurs apports – Prise d'acte ;
5. Adhésion du CHU à l'Intercommunale CHR de Huy – Décision et mise à jour de la liste des actionnaires et de leurs apports – Prise d'acte ;
6. Adhésion de la commune de Villers-le-Bouillet à l'Intercommunale CHR de Huy – Décision et mise à jour de la liste des actionnaires et de leurs apports – Prise d'acte ;
7. Modification des statuts de l'Intercommunale Centre hospitalier régional de Huy suite à l'adhésion de la commune de Héron, de la Ville d'Andenne, du CPAS de la Ville d'Andenne, du CHU, de la commune de Villers-le-Bouillet et à l'augmentation de capital par la commune de Marchin.
8. Elections des membres du Conseil d'administration pour une durée de six ans.

La séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes ou CPAS actionnaires.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, Messieurs les Bourgmestres, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général,



JF RONVEAUX